

## Décrets et arrêtés

### **Arrêté de la ministre de la justice du 18 février 2026, portant fixation du modèle du rapport adopté pour l'examen des demandes de réinscription des experts judiciaires.**

La ministre de la justice,

Vu la Constitution,

Vu la loi n°93-61 du 23 juin 1993, relative aux experts judiciaires telle que modifiée et complétée par la loi n°2010-33 du 21 juin 2010, notamment son article 27 (ter),

Vu le décret n°74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n°2010-3152 du 1<sup>er</sup> décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice et des droits de l'homme, tel que modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018.

Arrête :

Article premier - Le rapport prévu par l'article 27 (ter) de la loi n° 93-61 susmentionnée comprend les données déterminées conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 février 2026.

*La ministre de la justice*

**Leila Jaffel**

*Vu*

*La Cheffe du Gouvernement*

**Sarra Zaafrani Zenzri**